



VOS DÉMARCHES

Urbanisme

Toutes les informations à connaître pour une demande d'urbanisme. Le PLU (plan local d'urbanisme) de Machault est disponible sur le site internet (Tout en bas de cette page : contenus associés). Les services de la mairie sont à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Depuis le 1er janvier 2022, il est possible de déposer les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.

Demande en ligne

DEMANDE DÉMATÉRIALISÉE



ENVOYER LE DOSSIER →

VOS DÉMARCHES

Urbanisme

Adressez votre demande à la Mairie de Machault.

Gestion des dossiers

Vous pouvez déposer votre demande d'urbanisme

- à l'accueil de la mairie
- l'envoyer par mail à urbanisme@mairie-machault77.fr
- L'envoyer via le formulaire de demande dématérialisée.

Ils sont enregistrés puis envoyés à la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux pour instruction. En parallèle,

èle, ils sont envoyés pour la consultation des services de l'architecte des Bâtiments de France si la construction est conçue.

Délais d'instruction

- 1 mois pour les déclarations préalables (délai porté à 2 mois en cas de consultation de l'Architecte des Bâtiments de France),
- 2 mois pour les permis de construire (délai porté à 4 mois en cas de consultation de l'Architecte des Bâtiments de France).

Pièces à fournir

- 5 exemplaires si le terrain est situé dans la zone de protection des Monuments de France.
- 4 exemplaires dans tous les autres cas.

Autorisations

Attention

Entreprendre des travaux sans autorisation est une infraction qui peut être sanctionnée par une amende ainsi que par la démolition de la construction non autorisée.

Toutes les autorisations font l'objet d'un affichage en mairie mais doivent également être affichées par le demandeur sur le terrain, dès réception et durant toute la durée des travaux.



La taxe d'aménagement (TA) s'applique aux demandes d'autorisations déposées à partir du 1er mars 2012 (1er janvier 2014 à Mayotte). La TA s'applique également aux déclarations préalables ainsi qu'aux demandes d'autorisations modificatives générant un complément de taxation déposées à partir de cette même date.

- ➔ [Demande de permis, déclaration de travaux](#) 
- ➔ [Certificat d'urbanisme](#) 
- ➔ [Déclaration de travaux](#) 
- ➔ [Permis de construire](#) 
- ➔ [Calculer la surface de plancher d'une construction. Méthode de calcul](#) 
- ➔ [Taxe d'aménagement](#) 



Rapport et conclusion du commissaire enquêteur suite à la révision du PLU de Machault (/sites/mairie-machault77.fr/files/media/downloads/rapport-du-commissaire-enqueteur-plu.pdf)

PDF
14.25 Mo



Rapport de conclusion à la suite de la révision du PLU (/sites/mairie-machault77.fr/files/media/downloads/rapport-de-conclusion-suite-revision-plu.pdf)

PDF
159.89 Ko



Tableau récapitulatif recours architecte au 1er mars 2017 (/sites/mairie-machault77.fr/files/media/downloads/tableaurecapitulatif_recoursarchitecteau1mars2017.pdf)

PDF
42.63 Ko



Tableau type demande d'autorisation de travaux (/sites/mairie-machault77.fr/files/media/downloads/tableautype_demandeautorisationtravaux.pdf)

PDF
74.02 Ko

CONTACT



Mairie

24 rue des Trois Maillets
77133 MACHAULT

@ Courriel

 01 64 23 85 76

CONTENUS ASSOCIÉS



PLAN LOCAL D'URBANISME